



Invalidité et licenciement

Par **dantes**, le **04/12/2019 à 09:32**

Bonjour,rnrnMon mari est en invalidité categorie 2 depuis 2006 , et son employeur ne l' a jamais licencié , il fais toujours parti de l effectif et il recois toujours des fiches de paie (mais a 0 euro) , il percois une pension d invalidité + la prevoyance employeur, mes questions sont les suivantes , est ce que cela est reglementaire ? son employeur (qui est un grand groupe avec une convention metallurgie) a t il le droit de faire ca ?quels sont ses droits a Ce sujet ?Merci par avance pour vos reponses .

Par **morobar**, le **04/12/2019 à 10:27**

Bonjour,rnrnVotre conjoint est simplement négligeant.rnrnIl suffit de s'adresser au médecin du travail pour obtenir l'inaptitude conduisant au licenciement.rnrnEn effet la mise en invalidité de rompt pas le contrat de travail qui perdure.rnrnD'où les bulletins à Zéro. ENcore heureux qu'il n'y ait pas de précompte "mutuelle".

Par **dantes**, le **04/12/2019 à 10:43**

le medecin du travail connait la situation d invalidité de mon mari et ne l a pas pour autant convoqué , abstenez vous d etre desagreable MOROBAR nous n avons pas élevé les cochons ensemble

Par **morobar**, le **04/12/2019** à **10:50**

Quand on ignore le sens des mots on ne les utilise pas.
Que votre mari ait élevé des cochons ne change rien à sa situation juridique d'autant que semble-t-il vous continuez dans cette voie.
Si vous êtes assez obtuse pour ne pas comprendre l'exactitude de la réponse abstergez-vous au moins de vos commentaires particulièrement injustifiés pour ne pas dire, et je le dis quand même, idiots.

Par **dantes**, le **04/12/2019** à **10:54**

Vous devez être sacrement aigri et avoir une vie bien triste MOROBAR pour être tant négatif dans vos propos, je vous plains, et vous prie de ne plus intervenir dans cette discussion dont je suis l'auteur